

Préambule commun aux enseignements artistiques optionnels en classe de seconde

Les enseignements artistiques proposés au lycée s'inscrivent dans la continuité de ceux suivis dans le cadre de la formation générale obligatoire (arts plastiques, éducation musicale et chant choral, histoire des arts) enrichie des expériences proposées par des dispositifs d'éducation artistique et culturelle dans de nombreux domaines. En classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent continuer de développer cette dimension artistique, composante de leur formation générale. Ils ont le choix entre les arts du cirque, les arts plastiques, le cinéma-audiovisuel, la danse, la musique, l'histoire des arts et le théâtre.

Les enseignements optionnels conduisent les élèves à percevoir et apprécier le rôle, la valeur et la vitalité des arts dans les sociétés du passé comme dans le monde actuel. Ils leur offrent la possibilité de développer, par la rencontre des œuvres et des artistes, un regard sensible, éclairé et critique sur le monde, d'affiner leur jugement esthétique, d'acquérir des compétences et connaissances techniques, artistiques et culturelles dans chacun des domaines artistiques proposés. Ils visent également à susciter le plaisir que procurent la pratique artistique dans la pluralité de ses formes, la découverte, la création, l'étude, la recherche et la réflexion sur les œuvres d'hier et d'aujourd'hui.

En classe de seconde, les enseignements artistiques s'inscrivent pleinement dans la formation générale du lycéen. Ils contribuent au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Ils visent également à éclairer chaque élève sur les choix qu'il doit effectuer en cours d'année en vue de son entrée en cycle terminal. Ils participent ainsi à la construction du projet personnel de formation et d'orientation de l'élève.

Selon des équilibres variables liés à la nature spécifique de chaque domaine étudié, les programmes définissent les compétences visées et les questionnements ; ils identifient les principales situations d'enseignement tout en laissant aux professeurs la liberté d'adapter l'organisation et la progression pédagogiques aux capacités variées des élèves et à leurs attentes particulières. Selon des modalités qui leur sont propres, les enseignements artistiques tirent parti des ressources de l'établissement et des partenaires culturels. Ils peuvent s'appuyer sur les dispositifs complémentaires relevant de l'éducation artistique et culturelle.

Danse

Préambule spécifique à l'enseignement optionnel de danse en classe de seconde

Cet enseignement vise à développer une culture vivante et ambitieuse, accessible à tous les élèves qui, à leur entrée en seconde, se caractérisent par une grande diversité de représentations et d'expériences personnelles de la danse et doivent s'adapter au nouveau contexte du lycée.

Il contribue notamment à approfondir les compétences artistiques de l'élève. Ces compétences sont développées au cours de la scolarité obligatoire, au sein des enseignements disciplinaires, à travers des projets d'éducation artistique et culturelle, au sein de l'association sportive ou dans les enseignements pratiques interdisciplinaires.

En seconde, la pratique, la rencontre avec les œuvres et les artistes, la fréquentation des lieux artistiques et culturels sont privilégiées : elles offrent un terrain de jeu et d'expériences artistiques riches, et développent curiosité et esprit d'ouverture.

Le plaisir de danser pour soi, avec et pour les autres favorise la confiance en soi, l'écoute et l'empathie. Vivre des expériences chorégraphiques de styles et de cultures variés suscite le goût de s'ouvrir à l'inconnu, d'explorer seul et à plusieurs différents langages pour créer un projet chorégraphique qui s'appuiera sur les connaissances artistiques et culturelles comme sur la conscience de son corps, de ses capacités et de ses compétences.

La démarche de création s'inscrit au cœur de cet enseignement qui articule de manière indissociable les dimensions pratique et théorique. Éprouver physiquement et analyser conjointement des langages et des processus de création chorégraphiques variés favorise la mobilisation des compétences de communication et développe la créativité et l'esprit critique.

La création individuelle et collective implique de savoir collaborer au sein d'un groupe classe, de confronter ses idées à celles des autres, d'appréhender le corps, la danse, les œuvres, de manière nouvelle, pour opérer ses propres choix.

Elle offre ainsi aux élèves l'occasion de renforcer leur estime de soi et leur aptitude à se présenter et communiquer avec les autres pour conduire et assumer leur projet personnel d'orientation.

Aucun prérequis technique et culturel n'est exigé pour suivre l'enseignement optionnel de danse en classe de seconde. Année charnière, elle est le moment privilégié pour consolider les compétences acquises lors de la scolarité obligatoire et vivre de nouvelles expériences. Dans ce contexte, la culture chorégraphique plurielle, partagée et ambitieuse acquise au sein de cet enseignement permet à l'élève, quels que soient ses choix d'orientation, de développer des compétences transversales et des qualités précieuses (la curiosité, l'esprit d'ouverture, la prise d'initiative, la créativité, l'aptitude à communiquer) pour la réussite de son parcours post-baccalauréat. Par ailleurs, observer, vivre et expérimenter des démarches de création lui permettra de construire un regard sensible, critique et réflexif sur la danse, sur l'art et de porter ainsi un autre regard sur le monde.

• Enjeux

À l'issue de l'année de seconde, l'élève peut faire le choix de consolider ses compétences en prolongeant sa formation artistique dans le cadre de l'enseignement optionnel danse sur les deux années du cycle terminal ou bien de les élargir et de les approfondir au sein de l'enseignement de spécialité.

• Finalités

L'enseignement optionnel vise trois finalités principales :

- vivre et explorer des pratiques plurielles en danse et les étapes du processus de création artistique ;
- développer des connaissances sur le spectacle vivant : les œuvres, les métiers et les lieux ;
- développer une pensée réflexive sur ses prestations et sur les pratiques chorégraphiques.

• Architecture du programme

Le programme de la classe de seconde présente successivement des attendus de fin de lycée, des compétences par niveau de classe, un thème d'étude, des modalités de mise en œuvre, des préconisations pour l'évaluation. Le choix est délibérément porté sur une entrée par les compétences. Il revient au professeur, dans son activité de conception, d'identifier les connaissances, capacités et attitudes à développer chez les élèves en tant qu'éléments constitutifs des compétences et d'élaborer des situations d'enseignement et des dispositifs d'évaluation permettant ces acquisitions.

Attendus de fin de lycée

Les attendus de fin de lycée correspondent à de solides acquis pour le lycéen engagé dans l'enseignement optionnel de danse et garantissent des conditions favorables pour son futur parcours de formation. Ils sont au nombre de trois :

- connaître et maîtriser son corps dans ses dimensions sensibles et expressives ;
- conduire, partager et présenter des projets chorégraphiques singuliers ;
- analyser la démarche de création en s'appuyant sur sa culture chorégraphique.

Compétences

Pour atteindre les attendus de fin de lycée, l'élève construit ses compétences à travers des expériences de danseur, chorégraphe, spectateur, critique, chercheur. Les situations d'apprentissages et/ou d'évaluation afférentes sont toujours contextualisées au regard de ces différentes postures de l'élève. Cela nécessite de la part de ce dernier de mobiliser ses ressources en s'engageant dans les actions suivantes : **découvrir, créer, rencontrer et s'interroger.**

Fruit d'apprentissages progressifs, le degré d'acquisition de ces compétences doit se révéler dans le contexte spécifique des évaluations mises en place durant le parcours de formation de l'élève.

• Découvrir

- Construire par la pratique des repères sur l'anatomie fonctionnelle du corps et le mouvement dansé.
- Construire une conscience de son corps en relation à l'espace et aux autres.
- Différencier les styles de danse et connaître des approches techniques et sensibles pour enrichir sa motricité et son vocabulaire dansé.
- Explorer les démarches de création de différents chorégraphes.

• Créer

- Utiliser les différents paramètres du mouvement dansé et les procédés d'écriture chorégraphique au service d'une intention artistique.
- Collaborer avec des partenaires au service d'un projet commun.
- Réguler un travail chorégraphique en cours, partager et confronter ses points de vue avec ceux des autres.

• Rencontrer

- Accepter une rencontre sensible avec les œuvres dans un esprit d'ouverture et de questionnement.
- Situer les œuvres et les artistes par la compréhension des contextes culturel, scientifique, politique, économique de la création (les métiers, les politiques culturelles et lieux dédiés à la création).
- Appréhender la diversité et la singularité des propositions et des points de vue.

• S'interroger

- S'engager dans une réflexion et une analyse individuelle et collective sur la place du corps et de la danse dans les sociétés.
- Concevoir, tenir et présenter un carnet de bord annuel, reflet de ses expériences, de son engagement et de sa réflexivité (ateliers de pratiques, rencontres avec des artistes, des œuvres, des spectacles et des lieux culturels).

Thème d'étude : la danse, une approche plurielle

Le thème d'étude « La danse, une approche plurielle » se déploie à travers différents axes de questionnement qui orientent le choix des professeurs et permettent d'articuler les compétences visées et les attendus de fin de lycée. Ces axes de questionnement permettent de définir, en concertation avec le partenaire culturel et les artistes associés, le choix des œuvres et leur traitement didactique. Au cœur de ce thème d'étude se construit l'interdisciplinarité. Il revient à l'équipe pédagogique d'enrichir ces axes afin de confronter les élèves à des connaissances (en divers domaines et disciplines) et à des esthétiques plurielles, et ainsi les amener à porter un regard éclairé et sans cesse renouvelé sur la danse, identifier des problématiques, construire un discours argumenté.

Il s'agit d'amener l'élève à questionner la danse à travers ses différents styles et pratiques, ses origines, ses approches techniques et esthétiques plurielles. Différentes notions et problématiques peuvent venir en support de cette réflexion en fonction des œuvres, des pratiques et des démarches étudiées.

Ce thème d'étude peut être traité à travers un ou plusieurs axes de questionnement : la danse ou les danses, la danse comme acte poétique et politique, les représentations du corps à travers le monde, la danse comme prisme de lecture des sociétés d'hier et d'aujourd'hui, la danse et ses transformations dans le temps, la danse et ses interactions avec les autres arts, la danse et ses interactions avec d'autres disciplines (philosophie, esthétique, anthropologie, sociologie, histoire, mathématiques, nouvelles technologies etc.).

Évaluation

L'évaluation des apprentissages est un outil au service de la formation des élèves. Le professeur conçoit des situations d'évaluation qui permettent de révéler le degré d'acquisition des compétences à un moment donné du parcours de formation de l'élève.

Une évaluation continue, progressive et explicite des apprentissages est assurée pour tous les élèves. Cette évaluation est en cohérence avec les compétences visées en classe de seconde. Elle s'appuie, *a minima*, sur les éléments suivants :

- créer, interpréter et présenter une chorégraphie individuelle ou collective en lien avec le thème d'étude ;
- analyser, seul ou à plusieurs, sa prestation (notamment par la captation vidéo) de danseur ou de chorégraphe ;
- construire un propos oral ou écrit qui témoigne d'une capacité d'analyse de la danse ;
- produire, présenter son carnet de bord comme « trace » révélatrice de son cheminement artistique.

Conditions de mise en œuvre de l'enseignement

Les conditions de mise en œuvre des enseignements précisent des éléments contextuels incontournables pour garantir la qualité de la formation et son niveau d'exigence national. Elles proposent des outils qui peuvent aider l'équipe pédagogique dans la conception des séquences d'enseignement.

Pour un enseignement de qualité, il est nécessaire de réunir des conditions optimales de mise en œuvre qui garantissent l'acquisition des compétences attendues et l'équité territoriale.

Partenariat : l'équipe pédagogique du lycée est responsable de l'enseignement. L'expertise professionnelle est partagée entre l'équipe pédagogique, le partenaire culturel et les intervenants. En ce sens la collaboration avec les artistes est une condition *sine qua non*. Les rencontres avec l'artiste ont lieu sous différentes formes (observation du travail de création, conférence, atelier, spectacle, etc.) et de manière articulée avec le travail mené en classe. La fréquentation des lieux artistiques et la rencontre avec l'œuvre, constitutives de l'enseignement, prennent des formes variées (avant, pendant, après le spectacle, retour artistique, dossier de presse, médiation, etc.). Dans la mesure du possible, ce partenariat donne lieu à des stages de sensibilisation aux métiers variés du spectacle vivant.

Conditions matérielles : une attention particulière doit être portée aux espaces de pratiques. Les élèves ont accès à une salle de danse au sein du lycée ou, dans le cadre d'un partenariat, dans une structure culturelle ou encore au sein des collectivités territoriales.

Les salles dédiées permettent, autant que possible, la pratique et l'enseignement théorique.

Organisation des enseignements : cet enseignement, d'un volume global de trois heures par semaine, rend indissociables les dimensions pratique et théorique. Indépendamment des volumes horaires dédiés, toute séquence d'enseignement ne peut éluder une des deux dimensions. Les regroupements d'élèves suivant différents enseignements artistiques, les enseignements pluridisciplinaires, le co-enseignement, la co-intervention sont encouragés.

Outils : le professeur peut s'appuyer sur des outils pratiques et théoriques pour élaborer ses contenus d'enseignement et permettre à l'élève de vivre des expériences de danseur, de chorégraphe, de spectateur, de critique, de chercheur, nécessaires à la construction des compétences visées.

• Outils relatifs au corps en mouvement

Ils permettent de penser, d'analyser et d'agir. Des outils pratiques guident la mise en mouvement du corps (par exemple les différentes techniques du mouvement dansé, les relations à l'espace et au temps, les notions de présence, d'écoute, etc.), d'autres guident l'analyse du corps en mouvement (anatomie, prise de conscience du corps, théorie de l'analyse du mouvement de Laban, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, etc.).

• Outils de l'écriture chorégraphique

L'élaboration d'un projet chorégraphique repose sur une diversité de processus de composition qui requièrent une pluralité d'écritures chorégraphiques. L'élève est initié à différents outils de composition, issus de la danse et empruntés à d'autres arts (unisson, contrepoint, collage, narration, aléatoire, improvisation, règles du jeu, champ et hors champ, interaction transdisciplinaire, etc.) et, au-delà du corps, à d'autres matériaux artistiques (lumières, sons, costumes, nouvelles technologies, etc.). Un projet chorégraphique naît de l'intention de création de l'auteur : il s'agit d'identifier le point de départ, le sens, les enjeux, l'intention, les problématiques de recherche propres aux démarches artistiques explorées.

- **Outils de la réception et de l'analyse d'œuvre**

C'est dans la dimension de rencontre avec le public qu'une forme chorégraphique acquiert son statut d'œuvre. L'élève doit être guidé dans ce travail de réception et d'analyse : il apprend à identifier un dispositif spectaculaire avec des outils de lecture de l'écriture chorégraphique, scénographique et dramaturgique. Il approfondit sa compréhension des œuvres par l'appréhension des contextes sociologiques, anthropologiques, politiques et à partir d'un regard porté sur l'ensemble du parcours de l'auteur.

- **Outils de référence aux œuvres et aux artistes**

L'élève apprend à collecter des références, à se les approprier, à les utiliser pour nourrir sa pensée et sa pratique. Il expérimente différents usages de la référence (énonciation, citation, emprunt, recyclage, hybridation, etc.).

Ressources : au-delà des ressources constituées au sein de l'établissement, disponibles auprès des différents partenaires et lieux culturels, le professeur peut s'appuyer sur des banques de données numériques nationales. Ces documents permettent d'éclairer l'étude de la danse. Par ailleurs, il est important de guider l'élève dans la construction d'une bibliographie qui l'accompagnera dans son parcours de lycéen, voire d'étudiant.

Carnet de bord : le carnet de bord est une trace des expériences de danseur, chorégraphe et spectateur. Guidé par le professeur, l'élève l'élabore de manière autonome. Il l'enrichit d'expériences personnelles menées hors du lycée (lecture, visite d'un musée, exposition, écoute d'une musique, etc.). Il y mène une analyse réflexive et sensible qu'il peut problématiser selon des axes choisis en cohérence avec son parcours de formation. Ce carnet peut prendre une forme numérique (portfolio...) ou artisanale (livre d'art...). Son élaboration peut débuter dès la classe de seconde et se poursuivre au fil du parcours de l'élève. Il peut également contribuer à l'évaluation des apprentissages et permettre au professeur de différencier ses contenus et de personnaliser son enseignement.

**Synthèse du programme
Enseignement optionnel de danse en classe de seconde (3 heures hebdomadaires)**

<p>Enjeux et finalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vivre et explorer des pratiques plurielles en danse et les étapes de processus de création artistique. - Développer une pensée réflexive sur ses prestations, sur les pratiques chorégraphiques et sur le monde. - Développer des connaissances sur le spectacle vivant : œuvres, métiers, lieux. 			
<p>Attendus de fin de lycée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et maîtriser son corps dans ses dimensions sensibles et expressives. - Conduire, partager et présenter des projets chorégraphiques singuliers. - Analyser sa démarche de création en s'appuyant sur sa culture chorégraphique. 			
<p>Compétences</p>	<p>Découvrir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire par la pratique des repères sur l'anatomie du corps et le mouvement dansé. - Construire une conscience corporelle en relation à l'espace et aux autres. - Différencier les styles de danse et connaître des approches techniques et sensibles pour enrichir sa motricité et son vocabulaire dansé. - Connaître des démarches de création de différents chorégraphes. 	<p>Créer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les différents paramètres du mouvement dansé et les procédés d'écriture chorégraphique au service d'une intention artistique. - Collaborer avec des partenaires au service d'un projet commun. - Réguler un travail chorégraphique en cours, partager et confronter son point de vue avec celui des autres. 	<p>Rencontrer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de sensibilité et d'ouverture d'esprit dans sa rencontre avec différentes œuvres. - Situer les œuvres et les artistes par la compréhension des contextes culturel, scientifique, politique, économique de la création (les métiers, les politiques culturelles et lieux dédiés à la création). - Appréhender la diversité et la singularité des propositions et des points de vue. 	<p>S'interroger</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'engager dans une réflexion et une analyse individuelle et collective sur la place du corps et de la danse dans les sociétés. - Concevoir, tenir et présenter un carnet de bord annuel, reflet de ses expériences, de son engagement et de sa réflexivité au sein des expériences de danse (ateliers de pratiques, rencontres avec des artistes, des œuvres, des spectacles et des lieux culturels).
<p>Thème d'étude</p>	<p align="center">La danse, une approche plurielle</p>			
<p>Évaluation</p>	<p>Une évaluation continue, progressive et explicite pour tous dans le cadre du contrôle continu.</p>			